

2019

Révélation jeunes talents



Association génération acoustique
5 bis rue Léo Lagrange
59186 ANOR



Règlement

« Révélation jeunes talents » - Festival Cuivres en Nord

Le 28 septembre 2019

Article 1 : Organisation générale

L'association « Génération Acoustique » domiciliée Mairie d'Anor 5 bis rue Léo Lagrange 59186 ANOR, représentée par Gérard ALLAIRE en qualité de Président, organise le tremplin du festival Cuivres en Nord selon les modalités décrites ci-dessous.

Article 2 : Participants

Conditions à respecter :

- *Pour la catégorie « jeunes pousses »* : jouer d'un instrument issu de la famille des cuivres et avoir un niveau de fin de cycle 1 en école de musique ou en conservatoire. Des élèves peuvent se présenter en formation de **2 à 15 musiciens** et avoir dans sa formation des **instruments issus de la famille des cuivres** : à partir de 3 musiciens un instrumentiste non cuivre est accepté dans la formation.
- *Pour la catégorie « Soliste »* : jouer d'un instrument issu de la famille des cuivres et avoir au minimum un niveau de fin de 2^{ème} cycle en école de musique ou en conservatoire.
- *Pour la catégorie « ensemble »* : être une **formation de 2 à 15 musiciens** et avoir dans sa formation des **instruments issus de la famille des cuivres** : à partir de 3 musiciens un instrumentiste non cuivre est accepté dans la formation. Les instrumentistes doivent avoir au minimum un niveau de fin de 2^{ème} cycle en école de musique ou conservatoire.

Pour les 3 catégories :

- Faire un set de 20 minutes maximum avec l'interprétation d'une pièce au moins (sans restriction) du compositeur suivant :

John Williams

Association loi 1901 – N° Siret : 534
5 bis rue Léo Lagrange 59186 ANOR
Courriel : cuvres.en.nord@gmail.com

- Donner une biographie du groupe/de l'artiste
- Payer les frais d'inscription à hauteur de 20 € par formation (chèque à l'ordre de Génération Acoustique), 10 € pour la catégorie « Soliste »
- Fournir une autorisation parentale si les participants sont mineurs
- Compléter entièrement le dossier d'inscription

Article 3 : Modalités de participation

Pour s'inscrire au Tremplin 2019 les artistes ou groupes doivent télécharger un dossier d'inscription sur le site : <http://www.cuivresennord.com> ou prendre contact avec l'association.

Les artistes/groupes devront faire parvenir leur dossier d'inscription complet ainsi que les pièces jointes au plus tard le **1^{er} septembre 2019 à minuit**.

Pour les participants mineurs, joindre une autorisation parentale remplie par le représentant légal.

Attention : Un même artiste ne peut pas concourir avec plusieurs ensembles durant le tremplin.

Article 4 : Modalité de sélection des groupes

Une pré-sélection sera effectuée sur l'ensemble des groupes/artistes inscrits par la commission programmation de l'association et en sélectionnera 10.

Les groupes/artistes sélectionnés seront prévenus par téléphone ou mail. S'il n'y a aucune réponse au **18 septembre** cela signifie que vous n'avez pas été sélectionné.

Les 10 groupes/artistes sélectionnés devront produire dans la salle des fêtes d'Anor une performance scénique et musicale d'une durée maximale de 20 minutes (non rémunérée), le 28 septembre 2019.

La prestation sera uniquement acoustique avec ou sans chef d'orchestre.

L'ordre de passage des groupes/artistes sera décidé par l'organisateur et les groupes seront informés 2 semaines maximum avant la représentation.

A l'issue de cette journée, 1 groupe/artiste sera sélectionné par le jury composé de professionnels de musique.

Le choix des groupes/artistes s'effectuera selon les critères suivants :

- Interprétation (coefficient le plus important)
- Justesse
- Originalité
- Présence

Association loi 1901 – N° Siret : 534
5 bis rue Léo Lagrange 59186 ANOR
Courriel : cuivres.en.nord@gmail.com

- Recherche
- Inventivité

Article 5 : Prix et récompenses

Catégorie « jeunes pousses » :

- Bon d'achat dans un magasin de musique

Catégorie « ensemble » :

- Participation au concert d'ouverture du Festival « cuivres en nord » en 2020 avec un cachet de 800 €
- Une journée d'enregistrement en studio avec mastering

Catégorie « soliste » :

- Participation à un des concerts du festival Cuivres en Nord 2020 avec un cachet de 200 €
- Un bon d'achat dans un magasin de musique

Article 6 : Exclusion de responsabilité

L'association « Cuivres en Nord » ne peut être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Tremplin 2019 est partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé (plan Vigipirate, intempéries...).

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

L'association « Génération acoustique » ne saurait être tenue responsable si, par suite d'incidents techniques, l'inscription des groupes/artistes participants n'avait de ce fait pu être prise en compte.

L'association « Génération acoustique » se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter le Tremplin à tout moment en cas de force majeure et plus généralement si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 7 : Divers

Le non-respect des directives par les membres des groupes ou par les artistes ainsi que tout comportement incorrect et/ou susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs et/ou à

l'ordre public sera susceptible d'entraîner l'exclusion et la disqualification des groupes/artistes participants concernés.

Les groupes/artistes candidats déclarent être informés et acceptent que :

Les frais de déplacements et si besoin d'hébergement soient intégralement à leur charge.

Un plateau technique sera installé et la fiche technique sera transmise à chaque groupe.

Nous enverrons à chaque ensemble ou soliste une place gratuite par musicien pour assister au concours. L'entrée publique pour les personnes supplémentaires est de 5€.

A.....,

Le.....,

Signature(s) du ou des participant(s),